



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE CHEF DE TRAVAUX D'ART PRINCIPAL

SESSION 2022

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	4
IV. LE JURY.....	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP).....	5
1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	5
2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral	6
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys. L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par le candidat et à apprécier :

- ses motivations, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux chefs de travaux d'art principaux ;
- l'élaboration et/ou la réalisation et/ou la mise en place de projets d'établissement et/ou d'ateliers ;
- son expertise dans un domaine et/ou ses compétences de coordination d'équipes et/ou de projets ;
- son investissement dans les activités de transmission du savoir-faire au sein de l'établissement et éventuellement à l'extérieur ;
- ses aptitudes au management.

Le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture, sur les politiques publiques concernant la filière des métiers d'art et sur les connaissances techniques et leur évolution. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 9 novembre 2021 au 14 décembre 2021
Dates des épreuves d'admissibilité	Les 14, 15 et 17 mars 2022
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 5 janvier 2022
Date de la réunion d'admission	Le 17 mars 2022

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur du musée de Port-Royal des Champs.

En cas d'empêchement du président, la présidence aurait pu être assurée par Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », cheffe de service du centre technique de la Bibliothèque nationale de France.

Membres :

Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », adjoint du chef de l'atelier de menuiserie en sièges, Mobilier National ;

Madame Caroline BRUYANT-MARTIN, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », responsable de l'atelier d'encadrement des expositions internes et externes, bibliothèque nationale de France ;

Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », responsable d'atelier, Mobilier National ;

Madame Elvire SETRUK MOLHO, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », cheffe de service du centre technique de la bibliothèque nationale de France.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve d'admission, le nombre de postes, ...

V. LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN SUR DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Cette année encore, les candidats avaient généralement tous constitué des dossiers complets en s'appuyant sur le cadre proposé par l'administration. Pour que ces dossiers restent complets, il semble toutefois nécessaire de bien tenir compte des dernières expériences professionnelles et, pour les candidats qui repasseraient l'épreuve, de bien veiller à le mettre à jour.

Le cadre proposé par le dossier de RAEP a le mérite de donner une vision assez complète des formations (2^e partie) et du parcours professionnel des différents candidats (3^e partie). Le choix d'un projet professionnel mettant en valeur expérience et savoir-faire (4^e partie) a, cette année encore, été pertinent dans la plupart des dossiers. Il reste toutefois important d'éviter des projets trop périphériques ou trop anciens.

La présentation formelle du dossier fait partie de l'épreuve. Une relecture plus attentive permettrait d'éviter fautes d'orthographe ou coquilles qui souvent parasitent l'intérêt du parcours et de l'exposé d'une réalisation professionnelle souvent riche.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Cet oral se déroule sans notes ni document, règle à laquelle tous les candidats se sont, cette année encore, conformés.

La présentation par les candidats de leur parcours professionnel est un moment essentiel dans l'oral.

Elle permet de redonner de manière synthétique les acquis professionnels, généralement bien détaillés dans le dossier RAEP et d'introduire les perspectives et les projets dans le poste occupé ou plus généralement dans le corps, qui eux, n'y figurent pas. La plupart des candidats avait bien préparé cet oral. Ils ont proposé un exposé équilibré, en choisissant un ou deux moments forts de leur carrière dans un déroulé de carrière généralement complet et en exposant leur motivation. Ils ont su tirer parti des dix minutes (maximum) accordées et ont su éviter une forme de par cœur qui peut nuire à la spontanéité. Acquis de l'expérience et capacité à analyser les enjeux du métier et à se projeter dans le corps constituent les éléments d'une réflexion professionnelle globale. Il faut toutefois éviter de les considérer comme des attendus du jury sans liens entre eux. Ce regard sur le métier et sur les missions de chef de travaux d'art et la capacité de se projeter au-delà de son poste constitue un élément important pour l'accès au grade de principal.

Ce moment de l'épreuve est essentiel, car il permet parfois de faire la différence entre plusieurs candidats dont le niveau et les acquis professionnels sont souvent homogènes.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

L'entretien-discussion avec le jury doit rester un échange. Il permet de préciser certains points du parcours ou de l'expérience contenus dans le dossier ou soulevés par l'exposé.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su répondre de manière concise et étayée. Il a également apprécié les candidats qui choisissent de reconnaître ne pas être en mesure de répondre à certaines questions plutôt que d'occuper la parole, voire donner des réponses fausses.

Cet entretien permet aussi au candidat de montrer qu'il connaît les autres ateliers de son établissement et plus largement des métiers de la filière et des établissements du ministère. Ce point permet au candidat de présenter au jury sa capacité à travailler en transversalité, à transmettre son savoir-faire et à être force de proposition au sein de la filière.

Une connaissance précise du ministère de la Culture, de son actualité, de sa structure et de ses différents interlocuteurs, a souvent été déterminante entre candidats de mérite équivalent. L'intérêt du

candidat pour les grands enjeux du ministère au-delà de son environnement professionnel, constitue un élément majeur pour l'accès au grade de principal.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Les oraux de cet examen professionnel se sont déroulés à un moment où l'assouplissement des règles sanitaires a pu permettre de proposer au candidat de passer l'épreuve avec ou sans masque, à son appréciation, dans le respect des gestes-barrières.

Le nombre de postes offerts pour cet examen professionnel (5 postes pour 27 candidats) a contraint le jury à choisir parmi des candidats de grande valeur. Certains qui n'ont pas pu être promus cette année gagneront à se représenter à cet examen.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	18	15	15	2
Hommes	12	12	12	3
Total	30	27	27	5

Nombre de désistements : 0

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 18 sur 20.

Taux de réussite (Nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) : 18,51%

Monsieur Philippe LUEZ

Président du jury

